



# Ne lâchons pas nos droits !

Chaque jour, Solidarité Laïque agit pour que les droits de l'enfant soient mieux respectés en France et dans le monde



[www.solidarite-laique.org](http://www.solidarite-laique.org)

# 20 novembre 2014 = 25 ans de la CIDE !

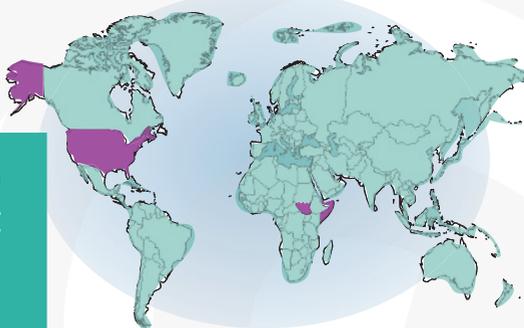
## C'est quoi la CIDE ?

### Convention Internationale Droits Enfant

C'est un texte qui a une **valeur juridique** et qui énonce les **droits** de l'enfant. Il a été adopté le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est le texte le plus **ratifié** sur terre ! Il est composé de 54 articles. Les États doivent respecter ces droits et rendre compte tous les 5 ans des efforts mis en place pour les respecter. Le Comité des droits de l'enfant est l'institution qui veille à la bonne application du texte dans chaque pays.

## La CIDE dans le Monde

Depuis 1989, 193 pays reconnaissent l'existence des mêmes droits pour tous les enfants du Monde.



■ Vert : Pays ayant ratifié la CIDE  
■ Violet : Pays n'ayant pas ratifié la CIDE  
(Somalie, États-Unis et Soudan du Sud)

## C'est quoi un « enfant » ?

Un enfant est un être humain à part entière qui a moins de 18 ans. Un bébé et un « ado » sont donc aussi des « enfants » au sens de la **convention** ! Un enfant est considéré comme **sujet de droits** et non comme un adulte en devenir.



## Zoom - Vocabulaire

**Convention** : n.f. ; Ensemble de règles, de principes issus d'un accord entre des États ou groupes.

**Droits** : n.m. ; Ce à quoi peut prétendre une personne. Il existe deux grandes conventions pour faire respecter les droits : la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et la Convention internationale des droits de l'enfant (1989).

**Ratifier** : v.t. ; Acte par lequel un État s'engage juridiquement à respecter tous les articles d'une convention et à mettre ses

lois en conformité avec eux. Ils peuvent être sanctionnés.

**Sujet de droits** : n.m. ; Personne qui a des droits et des devoirs.

**Valeur juridique** : v.f. ; Ce texte a une valeur devant la loi. Ainsi, les États qui ont ratifié le texte, ont l'obligation de faire respecter les droits mentionnés au sein de celui-ci.

**Violation** : n.f. ; Non-respect des droits.

## Où lire la convention ?

■ Tu peux trouver la version originale de la convention, des informations complémentaires, des jeux et des animations sur :

[www.solidarite-laique.org](http://www.solidarite-laique.org)  
[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)  
[www.droitspartages.net](http://www.droitspartages.net)

## Que dit ce texte ?

Regarde la couverture et retrouve les 5 droits écrits en jaune dans la grille ci-contre. Si possible, entoure chaque droit d'une couleur différente.

A	N	R	Z	G	Y	J	É	J	L
N	K	Y	K	O	D	F	D	F	L
S	A	N	T	É	J	L	U	B	E
E	R	A	U	U	I	Q	C	Y	M
R	D	X	I	D	X	C	A	M	N
G	I	D	E	N	T	I	T	É	O
E	X	P	R	E	S	S	I	O	N
A	P	J	R	Y	B	N	O	P	H
Y	B	K	I	V	L	E	N	W	O
P	R	O	T	E	C	T	I	O	N

## Quels sont les grands principes de ce texte ?

Lis les grands principes de ce texte et trouves un exemple pour chaque situation.

- 1 Tous les enfants, sans distinction (sexe, langue, origine, lieu de vie, religion, handicap...), ont les mêmes droits : **c'est le principe de non - discrimination.**

Ex 1 :

---



---



---

- 2 Toutes les décisions concernant un enfant doivent tenir compte en priorité de son bien-être. Elles doivent être fondées dans le meilleur intérêt de l'enfant et non dans l'intérêt des adultes autour de lui (parents, enseignants...): **c'est le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.**

Ex 2 :

---



---



---

- 3 Tous les enfants ont le droit de vivre dans de bonnes conditions, d'avoir un nom, de vivre avec leur famille, d'être en sécurité et protégés, d'être en bonne santé, d'aller à l'école et de jouer : **c'est le droit à la vie, à la survie et au développement.**

Ex 3 :

---



---



---

- 4 Tous les enfants ont le droit d'être informés, de participer à tout ce qui les concerne, d'exprimer et de donner leur avis et d'être écoutés : **c'est le droit à la participation et au respect de l'opinion de l'enfant.**

Ex 4 :

---



---



---

1) Un enfant en situation de handicap a le droit d'aller à l'école dans les mêmes conditions que ses camarades. En France, on parle de droit opposable à la scolarisation des enfants handicapés.  
 2) En cas de divorce, la décision prise par le juge doit protéger l'enfant en priorité, avant l'intérêt de ses parents.  
 3) Les enfants de parents sans papiers ont le droit de vivre dans de bonnes conditions, d'être en bonne santé, d'aller à l'école...  
 4) Il existe le Parlement des enfants, les Conseils municipaux de jeunes...

Quelques exemples de réponses :

# Le savais-tu ?

## **Droit à l'égalité et à l'insertion**

**Le savais-tu ?** Les filles, qui ont des résultats scolaires en moyenne supérieurs aux garçons, se retrouvent minoritaires dans certaines formations supérieures (*Source : Rapport alternatif DEI-France 2009*).

## **Droit d'avoir une identité**

**Le savais-tu ?** Sur la période 2007-2008, sur 133 millions de naissances dans le monde, 51 millions n'ont pas été enregistrées (*Source : Unicef*). Pourtant, dans plus de 30 pays, il est nécessaire d'avoir été enregistré pour avoir accès aux soins médicaux et parfois à l'école (*Source : Solidarité Laïque*).

## **Droit à la santé**

**Le savais-tu ?** Les enfants de milieux économiques défavorisés souffrent davantage de surpoids et d'obésité que les autres (21% des enfants pauvres contre 15% des 2 à 16 ans). Le pourcentage d'élèves présentant des caries est près de deux fois plus élevé chez les enfants scolarisés en ZEP (*Source : Rapport alternatif DEI-France 2009*).

## **Droit à l'éducation**

**Le savais-tu ?** Dans le monde, 132 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation (*Source : Rapport EPT, Unesco, 2012*). La France n'est pas en reste : en Guyane, par exemple, territoire d'outre-mer, un enfant sur dix ne va pas à l'école primaire (*Source : Rapport alternatif DEI-France 2009*).

## **Droit aux loisirs**

**Le savais-tu ?** Un quart des enfants de 5 à 19 ans en France, soit 3 millions d'enfants, ne sont pas partis en vacances en 2011 (*Source : Observatoire des Inégalités 2011*).

## **Droit à l'expression**

**Le savais-tu ?** Bien souvent, on parle « sur » les enfants sans parler « avec » eux. Par exemple, jusqu'à aujourd'hui, les enfants n'avaient jamais été invités à s'exprimer sur la réalité de leurs droits

dans le cadre de la production du rapport alternatif au Comité des droits de l'enfant.

## **Droit d'être protégé contre les violences**

**Le savais-tu ?** En France, 98 000 enfants sont en danger et 19 000 enfants sont maltraités. Ils sont victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques, de négligences lourdes ayant des conséquences graves sur leur développement physique et neurologique (*Source : ODAS 2006*).

## **Droit d'être protégé contre l'exploitation**

**Le savais-tu ?** Dans le monde, 980 000 à 1 250 000 enfants sont victimes de traite à des fins de travail forcé, dont notamment l'exploitation sexuelle. Les enfants représentent 22% des victimes de traite (*Source : Collectif Ensemble contre la traite*).

## **Droit à des conditions de vie décentes**

**Le savais-tu ?** 2,4 millions d'enfants vivaient en situation de pauvreté en France en 2009 (*Source : Rapport de la France sur l'application de la CIDE 2012*).

## **Droit à la protection de la vie privée**

**Le savais-tu ?** Bien que Facebook soit interdit au moins de 13 ans, 20% de cette population y est inscrite. 30% des jeunes qui fréquentent ce réseau social acceptent des inconnus dans leur liste d'amis, sans penser aux risques que cela peut engendrer (*Source : Enquête réalisée par la CNIL, l'UNAF, Action innocence et TNS Sofres en juin 2011 sur des jeunes de 8 à 17 ans*).



# À toi la parole !

Si tu devais écrire un message/faire un dessin/une photo à adresser aux Nations Unies autour des droits de l'enfant, qu'est-ce que ça serait ?

A l'attention de l'animateur : regrouper l'ensemble des coupons et les joindre avec la fiche de remontée d'animation et d'éventuelles photos accompagnées de la fiche d'autorisation d'utilisation de l'image.



Eduqués aujourd'hui, plus libres demain

**Coupon à renvoyer à :**

Solidarité Laïque  
A l'attention de Florine Pruchon  
22 rue Corvisart – 75013 Paris

**Ou par mail à :**

[fpruchon@solidarite-laique.org](mailto:fpruchon@solidarite-laique.org)

**Contact :**

Florine Pruchon • Chargée de mission Droits de l'Enfant • Tél. : 01 45 35 13 13



# À toi la parole !

Globalement, te sens-tu écouté(e) ? Trouves-tu que ta parole est suffisamment prise en compte ? As-tu des idées, des propositions pour améliorer la situation ?

---

---

---

---

Cite ici des initiatives qui encouragent ta participation dans ta commune, dans ton école, à la maison. Y participes-tu ? Si oui, pourquoi ? Qu'est-ce qui te plaît ?

---

---

---

---

## Mise en situation :

Tu es représentant des droits de l'enfant pour la France auprès du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Choisis 2 droits que tu souhaites défendre et explique pourquoi. As-tu un exemple concret de **violation** de ces droits ?

---

---

---

---

---

